



HAL
open science

DPCDIDE - Droit public comparé, droit international et droit européen

Rapport Hcéres

► **To cite this version:**

Rapport d'évaluation d'une entité de recherche. DPCDIDE - Droit public comparé, droit international et droit européen. 2011, Université Aix-Marseille 3, Centre national de la recherche scientifique - CNRS, Université de Toulon. hceres-02035177

HAL Id: hceres-02035177

<https://hal-hceres.archives-ouvertes.fr/hceres-02035177>

Submitted on 20 Feb 2019

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



agence d'évaluation de la recherche
et de l'enseignement supérieur

Section des Unités de recherche

Rapport de l'AERES sur l'unité :

Droit Public Comparé, Droit International et Droit

Européen - UMR 6201

sous tutelle des
établissements et organismes :

Université Paul Cézanne Aix-Marseille 3

Université du Sud Toulon Var

Université de Pau et des pays de l'Adour

CNRS

Janvier 2011



agence d'évaluation de la recherche
et de l'enseignement supérieur

Section des Unités de recherche

Rapport de l'AERES sur l'unité :

Droit Public Comparé, Droit International et Droit
Européen - UMR 6201

sous tutelle des
établissements et organismes :

Université Paul Cézanne Aix- Marseille 3

Université du Sud Toulon Var

Université de Pau et des pays de l'Adour

CNRS

Le Président de l'AERES

Didier Houssin

Section des unités
de recherche

Le Directeur

Pierre Glorieux

Janvier 2011



Unité

Label demandé : UMR

N° si renouvellement : UMR 6201

Nom du directeur : M. le Professeur Rostane MEHDI

Membres du comité d'experts

Président :

M. Yves JEGOUZO, Université Panthéon-Sorbonne, Paris 1

Experts :

M. Guylain CLAMOUR, Université Montpellier 1

Mme Anne LEVADE, Université Paris-Est Créteil Val de Marne, représentant le CoNRS

M. Philippe MADDALON, Université Panthéon-Sorbonne Paris 1

M. Dominique ROUSSEAU, Université Panthéon-Sorbonne Paris 1

M. Luc SAIDJ, Université Lyon 3

M. François SAINT-BONNET, Université Panthéon-Assas Paris 2, représentant le CNU

M. Jean SALMON, Université Libre de Bruxelles (Belgique)

Représentants présents lors de la visite

Délégué scientifique représentant de l'AERES :

Mme Christine NEAU-LEDUC, représentant M. Xavier VANDENDRIESSCHE, empêché.

Représentant(s) des établissements et organismes tutelles de l'unité :

M. Gilbert ORSONI, Professeur à l'Université Paul Cézanne, Doyen de la Faculté de Droit et de Science politique

M. Alexis BUGADA, Professeur à l'Université Paul Cézanne, Vice-président délégué aux Sciences Sociales

M. Pierre DEMEULENAERE, représentant le CNRS



Rapport

1 • Introduction

- Date et déroulement de la visite :

La rencontre entre le comité d'experts de l'AERES et l'UMR s'est déroulée le 27 janvier 2011 et a duré toute l'après-midi. La discussion, à laquelle participaient une quarantaine d'enseignants-chercheurs et chercheurs, s'est successivement déroulée, avec la direction de l'UMR s'agissant de la présentation de la structure d'ensemble, de ses axes de recherche et de son projet, puis avec chacune des équipes regroupées dans l'UMR, y compris les équipes des centres de Toulon et de Pau qui ont ensuite exposé leurs recherches et leurs projets. Une rencontre avec le personnel CNRS s'est ensuite tenue et a permis à celui-ci de faire part tant des problèmes que pose la structuration en cours au sein de l'UMR d'équipes longtemps indépendantes que des solutions qui leur sont peu à peu apportées. La rencontre avec la représentation des doctorants (une quinzaine de chercheurs) a permis de mesurer un haut degré de satisfaction de ceux-ci en ce qui concerne tant leurs conditions de travail et d'encadrement que l'intérêt des recherches collectives conduites dans l'UMR. La seule réserve qu'a noté le comité d'experts porte sur l'imperméabilité existant entre les doctorants des différentes équipes. Mais l'amélioration des conditions de travail résultant de l'implantation de l'UMR dans de nouveaux locaux - que le comité a ensuite visité - devrait contribuer à une meilleure intégration des différentes équipes.

- Historique et localisation géographique de l'unité et description synthétique de son domaine et de ses activités :

Il s'agit d'une UMR répartie sur trois sites :

- L'Université Paul Cézanne, Aix-Marseille III, : Groupe d'Etudes et de Recherches sur la Justice Constitutionnelle GERJC, Centre d'Etudes et de Recherches Internationales et Communautaires (CERIC) et Droit humanitaire et gestion des crises (DHGESCRI) implantée dans des locaux nouvellement construits et très bien conçus pour des activités de recherche.
- L'Université du Sud Toulon-Var (USTV) (Centre de Droit et de Politique Comparés Jean-Claude ESCARRAS) et
- L'Université de Pau et des pays de l'Adour (L'Institut d'Etudes Ibériques et Iberico-Américaines, IE2IA).

Elle bénéficie en outre de l'appui du CNRS (INSHS section 36 et INEE section 45).

Historiquement l'UMR a été constituée à partir de 2004 par un regroupement, au sein de l'Université Paul Cézanne, Aix-Marseille III, du Groupe d'Etudes et de Recherches sur la Justice Constitutionnelle (GERJC), du Centre d'Etudes et de Recherches Internationales et Communautaires (CERIC), du groupe Droit humanitaire et gestion des crises (DHGESCRI), de l'UMR 5058, de l'Institut d'Etudes Ibériques et Iberico-Américaines de l'Université de Pau et des pays de l'Adour et du Centre de Droit et de Politique Comparés Jean-Claude ESCARRAS de l'Université du Sud Toulon-Var (USTV).

- Equipe de Direction :

Directeur : M. Rostane MEHDI, Professeur à l'Université Paul Cézanne, Aix-Marseille 3.



- Effectifs de l'unité : (sur la base du dossier déposé à l'AERES) :

	Dans le bilan	Dans le projet
N1 : Nombre d'enseignants-chercheurs (cf. Formulaire 2.1 du dossier de l'unité)	57	56
N2 : Nombre de chercheurs des EPST ou EPIC (cf. Formulaire 2.3 du dossier de l'unité)	6	6
N3 : Nombre d'autres enseignants-chercheurs et chercheurs y compris chercheurs post-doctorants (cf. Formulaire 2.2, 2.4 et 2.7 du dossier de l'unité)	11	12
N4 : Nombre d'ingénieurs, techniciens et de personnels administratifs titulaires (cf. Formulaire 2.5 du dossier de l'unité)	13	12
N5 : Nombre d'ingénieurs, techniciens et de personnels administratifs non titulaires (cf. Formulaire 2.6 du dossier de l'unité)	1,66	0,33
N6 : Nombre de doctorants (cf. Formulaire 2.8 du dossier de l'unité)	214	185
N7 : Nombre de personnes habilitées à diriger des recherches ou assimilées	54	57

2 • Appréciation sur l'unité

- Avis global sur l'unité :

La mission d'évaluation s'est tout d'abord interrogée sur la cohésion de cette fédération, ou mieux de cette confédération pour reprendre l'heureuse expression de M. Rostane Mehdi qui en assure la direction. Toute entreprise de ce genre soulève des difficultés traditionnelles vu la diversité des matières rassemblées, le poids des personnalités désormais réunies, et la réalisation d'une conciliation entre les intérêts scientifiques auxquels les membres de chaque unité concernée sont à bon droit attachés et la mise au point de projets collectifs.

La construction récente de l'espace Cassin à Aix-en-Provence contribue à renforcer l'unification en rassemblant en un lieu unique, très convivial et fonctionnel à la fois les chercheurs et enseignants chercheurs, les doctorants, la documentation, les salles de réunion et en sous-sol un amphithéâtre de belle contenance.

Force est de constater que l'entreprise a trouvé progressivement les marques de son identité scientifique grâce à une stratégie fédératrice reposant sur la définition d'axes convergents de développement scientifique qui se matérialise à travers différentes opérations : des programmes de recherches communs dont on traitera plus loin, la création des Journées de l'UMR sur des thèmes conçus en commun et l'implication et la participation croisée des membres des équipes des chercheurs de l'Unité aux travaux et manifestations organisées par l'une ou l'autre équipe.

- Points forts et opportunités :

- Un grand nombre de producteurs de manière individuelle ou collective (voir tableau ci-dessous). Les membres de l'unité ont un taux de production exceptionnel pour des centres de recherches de ce type : plus de 460 articles dans des revues avec comité de lecture, 278 communications avec actes, 623 ouvrages, directions d'ouvrages ou chapitres d'ouvrages. 2158 publications au bilan.

- Une bonne insertion dans les réseaux de recherche internationaux, nationaux et régionaux. Implication importante dans les sociétés savantes de leur spécialité et l'organisation de nombreux colloques et séminaires.



- La présence de l'UMR au sein des projets « grand emprunt », participation au projet de laboratoire d'excellence sur la Méditerranée, relations entre l'UMR et le LTD pour un projet sur le thème « Frontières et échelles dans un monde globalisé ». Visées sur la participation à la création d'un GDR, Réseau universitaire européen « Droit de l'espace de Liberté - Sécurité - Justice ».

- Une politique de recrutement volontariste, témoignant de l'attractivité de l'UMR (6 PR, 7 MCF et une chaire d'excellence dans le domaine des relations internationales, création d'un poste de MCF sur chaire d'excellence en droit de l'environnement et mise à disposition d'un membre du Conseil d'État dans le corps des professeurs d'université).

- Un appui technique et administratif précieux (voir tableau ci-dessous) en particulier une secrétaire générale et une gestionnaire expérimentée.

- Une politique éditoriale commune qui repose sur la création d'une collection comprenant les travaux communs : « À la croisée des droits » Travaux de l'unité mixte de recherche 6201 aux Éditions Bruylant, Bruxelles, qui affiche d'ores et déjà les titres suivants :

- Les droits sociaux fondamentaux. Entre droits nationaux et droit européen (2006),

- Le rôle du juge dans le développement du droit de l'environnement (2008),

- L'étranger : sujet de droit et sujet de droits (2008),

et repose aussi sur l'expérience des collections produites de longue date par ces unités composantes.

- Une politique documentaire commune :

- Sur le site d'Aix, dans le nouvel immeuble Cassin où sont logés les centres de recherches deux bibliothèques à consultation libre sont rassemblées celle du CERIC : 10 000 ouvrages, 80 titres de périodiques. Collections complètes des publications de l'Union européenne (CDE) et des principales juridictions internationales (CPJI, CIJ, CEDH, CJCE) et celle de l'ILF/GERJC : la bibliothèque Favoreu qui comprend 7250 ouvrages, 60 titres de périodiques. Bibliothèque spécialisée en droit constitutionnel et comparé, jurisprudence constitutionnelle et droits fondamentaux.

- Sur le site de l'Université du Sud Toulon-Var la bibliothèque du CEDPC rassemble 3500 ouvrages, 31 titres de périodiques, 5 encyclopédies juridiques complètes, collection intégrale de la Rassegna Stampa de la Cour constitutionnelle italienne depuis 1990, fonds documentaire de droit italien le plus important en France.

- Enfin, sur le site de l'Université de Pau et des pays de l'Adour, la bibliothèque de l'Institut d'Etudes Juridiques Ibériques et Iberoaméricaines : comprend 7400 ouvrages, 40 titres de périodiques en langue étrangère. Bibliothèque de droit espagnol la plus complète en France et section de droit portugais et ibéro-américain.

- Un système accéléré de prêt inter-bibliothèques entre sites fonctionne à la satisfaction des utilisateurs.

- Une politique doctorale active qui s'appuie sur le recrutement d'allocataires et contractuels doctoraux, l'organisation de séminaires au cours desquels les doctorants présentent l'état d'avancement de leurs travaux, des pré-soutenances, l'organisation d'un Forum des jeunes chercheurs. Mentionnons encore l'Université d'été (Saint-Martin de Vésubie, 4e en 2011), l'Ecole Doctorale des Juristes de la Méditerranée, l'insertion des doctorants dans les recherches collectives et un soutien matériel aux doctorants.

- Un appui important à l'enseignement et un lien étroit entre recherche et l'enseignement : 12 masters sont régis par l'UMR (voyez détails infra dans les unités composant l'UMR).

- L'organisation des séminaires mensuels de l'UMR 6201 autour de chercheurs français ou étrangers invités, dont on donnera quelques exemples : en février 2011, conférence Global Law / Droit global : « Pluralisme juridique et régulation du commerce international. L'Union européenne, l'OMC et la Chine » ; en mars 2012 : Virginie Guiraudon (Politiste, CERAPS, Lille) autour de son n° spécial « Les effets de l'europanisation des politiques d'immigration », Politique Européenne, n°31, etc.



- Points à améliorer et risques :

Les difficultés rencontrées sont d'ordre divers.

- S'agissant du caractère multi-site de l'UMR, il convient de faire ce qui est possible pour développer les moyens de communication électroniques et favoriser les séjours de chercheurs d'un site à l'autre. Le décalage entre les vagues contractuelles des universités de tutelle ne va pas sans causer des difficultés, les calendriers des programmes de recherche des trois Universités concernées ne coïncidant pas alors que les programmes de l'UMR sont souvent inter-sites. On ne peut nier que cette localisation pose un certain nombre de problèmes que permet de résoudre actuellement - mais cela sera-t-il possible d'une manière pérenne ? - la qualité et l'ancienneté des relations personnelles.

- L'insuffisance des moyens en personnel : l'Unité a une politique de réponse aux appels d'offres encore trop disparate qui devrait monter en puissance. Il devrait être possible, grâce au recrutement d'une personne spécialisée dans le montage de projets, de surmonter ce qui constitue aujourd'hui l'une de ses faiblesses. De plus il serait nécessaire de renforcer les moyens administratifs de certaines des équipes constitutives de l'UMR autrement que par des redéploiements internes qui n'auraient pour d'autres effets que d'affaiblir l'ensemble. Des mutualisations plus poussées seraient sans doute souhaitables.

- Le renforcement et la sécurisation des moyens financiers pour accompagner cette Unité en plein développement va de soi (voir budget prévisionnel).

- S'agissant du programme de recherche, la continuation de l'effort de rationalisation afin de ne pas multiplier les projets qui ne peuvent être réalisés faute de moyens ou dont la pertinence paraît secondaire dans la liste des projets à réaliser.

- Par ailleurs, le Comité d'experts s'est interrogé - au vu de la tonalité des recherches annoncées et des méthodes mises en œuvre - sur la parfaite intégration à l'ensemble de l'UMR de l'équipe de droit humanitaire et de gestion des crises. Le rattachement de celle-ci à l'UMR semble quelque peu artificiel.

- Conclusion

L'UMR 6201 est un regroupement particulièrement exemplaire ; il s'est réalisé harmonieusement, les rapports scientifiques et humains entre ses composantes sont excellents, le renom de l'UMR 6201 à l'extérieur des frontières la situe d'ailleurs parmi les centres de recherche d'excellence en France ; la qualité et le nombre des publications est impressionnant ; le nombre de thèses en cours et l'encadrement des doctorants dignes d'éloges ; l'impulsion donnée à l'appui à l'enseignement notamment par la création de masters est notoire ; la collaboration entre les unités composantes tant pour la documentation que pour les recherches en commun fait montre d'une stratégie fédératrice effective et originale.

- Recommandations:

Celles-ci découlent de ce qui précède. Plus précisément, il faut :

- accompagner l'action de structuration en cours, tout en laissant aux différentes composantes une liberté d'action indispensable. Une mutualisation renforcée sur le terrain logistique en est sans doute le moyen et elle apparaît réalisable compte tenu de la qualité et de la collégialité de la gouvernance de l'UMR ;

- veiller au maintien et au renouvellement du personnel administratif et technique de recherche affecté à l'UMR ;

- mieux intégrer le Laboratoire de droit humanitaire et de gestion humaine des crises.



- Données de production :

(cf. http://www.aeres-evaluation.fr/IMG/pdf/Criteres_Identification_Ensgts-Chercheurs.pdf)

	BILAN	PROJET	JANVIER 2011
A1 : Nombre de producteurs parmi les chercheurs et enseignants chercheurs référencés en N1 et N2 dans la colonne projet			61
A2 : Nombre de producteurs parmi les autres personnels référencés en N3, N4 et N5 dans la colonne projet		13 (formulaire 2.7 information non connue)	
A3 : Taux de producteurs de l'unité [A1/(N1+N2)]			61/(56+6)=0,98
A4 : Nombre d'HDR soutenues (cf. Formulaire 2.10 du dossier de l'unité)	Non renseigné		
A5 : Nombre de thèses soutenues (cf. Formulaire 2.9 du dossier de l'unité)	79		

3 • Appréciations détaillées :

- Appréciation sur la qualité scientifique et la production :

- La pertinence et originalité des recherches, qualité et impact des résultats :

Les principales unités qui constituent l'UMR sont des entités qui ont fait depuis longtemps leurs preuves dans leur domaine et dont les projets sont valables et prometteurs.

Les recherches poursuivies pendant la dernière période quadriennale ont porté sur les thèmes suivants : interrelations entre systèmes juridiques, droit public comparé (droit constitutionnel comparé, droits fondamentaux, normativité et « gouvernance »), droit international et européen (Nouvelles configurations normatives et institutionnelles, mise en œuvre du droit de l'environnement) et sécurité - défense.

- La quantité et qualité des publications, communications, thèses et autres productions,

La production de l'unité est exceptionnellement féconde et connue internationalement pour sa qualité : 90 OS, 450 OS-CH, 460 ACL, 23 ACLN, 20 ASCL, 83 DO, 307 AP (qui est une forme particulièrement importante pour les juristes).

- La qualité et pérennité des relations contractuelles

La politique contractuelle de l'UMR dans son ensemble est à souligner sur deux aspects. Tout d'abord par son importance. Elle représente en effet 59 % de ses ressources en 2009, celles-ci pouvant encore croître avec la mise en place d'une structure technique de réponses aux appels d'offre. Et ensuite par son origine essentiellement publique : collectivités territoriales, institutions nationales (ANR, CNRS, Conseil constitutionnel, Ministère de l'Ecologie, etc...) et internationales (européennes, etc.), ce qui la met à l'abri des financements trop liés à des fins commerciales mais non des fluctuations des budgets publics.



- **Appréciation sur le rayonnement, l'attractivité, et l'intégration de l'unité de recherche dans son environnement :**

Les invitations à des manifestations internationales sont très nombreuses, cours, conférences, participation à des colloques, etc.

Tant les programmes de recherches que les masters gérés par l'unité sont un attrait pour l'étranger (une dizaine de Master 2 souvent subdivisés en parcours recherche et parcours pro) - Université du Mercantour - Ecole doctorale de Juristes méditerranéens - Doctoriales euro-méditerranéennes

S'agissant de la capacité à obtenir des financements externes, à répondre ou susciter des appels d'offres, et à participer à l'activité des pôles de compétitivité: voir ci-dessus politique contractuelle.

La valorisation des recherches, et les relations socio-économiques ou culturelles : voir ci-dessus la politique éditoriale et collection propre de l'UMR : Collection croisée des droits.

- **Appréciation sur la stratégie, la gouvernance et la vie de l'unité:**

Pertinence de l'organisation de l'unité, la qualité de la gouvernance et de la communication interne et externe : la direction, assistée d'un conseil de l'UMR élu, est appréciée de tous. Les réunions entre responsables des unités fréquentes, la concertation comme l'information fluide. Au dire de tous l'atmosphère de travail est particulièrement agréable et conviviale.

L'implication des membres de l'unité dans les activités d'enseignement est forte (voir ci-dessus l'implication notamment dans 12 masters et dans la politique régionale de la région).

- **Appréciation sur le projet**

Le projet de l'UMR affiche quatre axes de recherches fédérateurs :

1. Nouvelles configurations normatives et institutionnelles

- Les mécanismes de responsabilisation et d'incitation au respect de la règle de droit
- La politique européenne de cohésion économique et sociale

2. Droits fondamentaux, le rôle du juge européen et national, la protection des droits fondamentaux face aux technologies innovantes

3. Droit de l'environnement

- Gouvernance internationale de l'environnement
- Développement durable et territoires méditerranéens

4. Sécurité, défense, maintien de la paix et reconstruction de l'État : Le renforcement et la reconstruction de l'Etat de droit

Dans l'ensemble ces quatre thèmes ont été choisis pour leur transversalité, vécue et non artificielle, ils sont solides, porteurs, actuels et originaux. (Seuls quelques points mineurs ont suscité le doute comme les notions de soft enforcement et d'accountability, ainsi qu'un projet d'établissement d'un dictionnaire d'épidémiologie juridique des conflits pouvant aboutir à une déconstruction de l'État.)

Les projets de l'UMR permettent par ailleurs, dans l'ensemble, à toutes les unités de participer à l'entreprise sur des thèmes qui leur plaisent et qui intègrent harmonieusement les unités situées en dehors d'Aix-en-Provence (droit comparé italien/espagnol).

Tant au point de vue de la qualité scientifique des participants, de la longue expérience significative en matière de recherche et d'enseignement, du soin apporté dans le choix des thèmes de recherches et d'une politique rationnelle d'affectation des moyens, le projet de l'UMR 6201 est particulièrement digne d'éloge.



4-1 • Analyse équipe par équipe et/ou par projet :

Intitulé de l'équipe : Groupe d'études et de recherches sur la justice constitutionnelle – Institut Louis Favoreu (GERJC – ILF)

Nom du responsable : M. Xavier PHILIPPE

- Effectifs de l'équipe ou affectés au projet (sur la base du dossier déposé à l'AERES) :

	Dans le bilan	Dans le projet
N1 : Nombre d'enseignants-chercheurs (cf. Formulaire 2.1 du dossier de l'unité)	14	12
N2 : Nombre de chercheurs des EPST ou EPIC (cf. Formulaire 2.3 du dossier de l'unité)	2	2
N3 : Nombre d'autres enseignants-chercheurs et chercheurs y compris chercheurs post-doctorants (cf. Formulaires 2.2, 2.4 et 2.7 du dossier de l'unité)		
N4 : Nombre d'ingénieurs, techniciens et de personnels administratifs titulaires (cf. Formulaire 2.5 du dossier de l'unité)	5	5
N5 : Nombre d'ingénieurs, techniciens et de personnels administratifs non titulaires (cf. Formulaire 2.6 du dossier de l'unité)		
N6 : Nombre de doctorants (cf. Formulaire 2.8 du dossier de l'unité)	89	89
N7 : Nombre de personnes habilitées à diriger des recherches ou assimilées	10	13

- Appréciation sur la qualité scientifique et la production :

Premier centre de recherche créé en France dans le domaine du droit constitutionnel et, en particulier, de la jurisprudence constitutionnelle, le GERJC - devenu Institut Louis Favoreu au décès de son fondateur en 2004 - est à l'origine du profond renouvellement, en France, des études et de l'enseignement du droit constitutionnel. A sa suite, d'autres centres de recherche se sont créés dans les différentes universités françaises. De même, le GERJC a joué un rôle déterminant dans la constitution et le développement de l'Association française de droit constitutionnel.

Cet impact du GERJC s'est matérialisé par une politique de thèses prenant pour objet la compréhension nouvelle de la constitution impliquée par le développement de la jurisprudence constitutionnelle, thèses qui ont marqué la discipline et ont été publiées aux PUAM. Chaque année depuis 25 ans, le GERJC organise une Table Ronde internationale sur la justice constitutionnelle et un Cours de jurisprudence constitutionnelle comparée, l'ensemble étant publié dans l'Annuaire international de justice constitutionnelle et constituant une référence de qualité en la matière. Les publications - articles, ouvrages, actes de colloques, ... - sont nombreuses, régulières et dans la cohérence doctrinale de « l'Ecole d'Aix ».



- **Appréciation sur le rayonnement, l'attractivité, et l'intégration de l'unité de recherche dans son environnement :**

Par son histoire et son ancienneté, le GERJC a constitué un vaste réseau de collaborations avec des universités européennes, américaines (Nord et Sud), asiatiques et africaines. D'où des invitations régulières des universitaires du GERJC dans ces universités pour des périodes d'enseignement et/ou de recherche ; d'où également, une présence régulière de collègues étrangers à Aix, notamment au moment des Tables Rondes.

Le décès d'une personnalité de l'équipe et le départ - pour mutation et reconversion - de trois professeurs ont peut-être et naturellement représenté un moment délicat pour le GERJC. Mais, sous l'impulsion de son nouveau directeur, l'équipe a su maintenir l'essentiel et proposer une évolution des axes de recherche vers les questions d'accès du justiciable à la justice constitutionnelle et de reconstruction des Etats de Droit. Dans la période considérée, un nouveau professeur est venu rejoindre le GERJC et les étudiants, français et étrangers, sont toujours aussi nombreux à inscrire leur recherche doctorale dans cette équipe.

Marque de cette continuité et de ce rayonnement, le GERJC a participé - avec d'autres centres de recherche - au dépouillement des archives du Conseil constitutionnel, travail qui a donné lieu à la publication chez Dalloz des « Grandes délibérations du Conseil constitutionnel ». Il a été également le maître d'œuvre de la publication de l'Index des décisions du Conseil constitutionnel 1959-2009, diffusé en CD-Rom auprès de plus de 50.000 praticiens du droit.

Le GERJC, même s'il n'est plus le seul, reste toujours aujourd'hui un des centres de recherche en droit constitutionnel qui assure le rayonnement en France et à l'étranger de la discipline, comme en témoigne encore la participation de ses membres au comité de rédaction ou de lecture de nombreuses revues juridiques françaises et étrangères.

- **Appréciation sur le projet :**

Sous l'impulsion de son nouveau directeur, le GERJC se donne pour projet « le renforcement et la reconstruction des Etats de Droit à travers ses dimensions constitutionnelle, législative et administrative ». Etant donné son expérience, ses publications et l'investissement de ses membres dans la déclinaison de cette problématique, le Centre dispose des moyens intellectuels pour mener à bien ce projet. En effet, la diffusion du contentieux constitutionnel, l'étendue et la portée des droits fondamentaux, la réorganisation des justices, le droit parlementaire ou l'organisation territoriale des Etats sont des objets sur lesquels le GERJC s'investit depuis plusieurs années, publie régulièrement, ce qui représente une garantie de la faisabilité du projet.

Il faut souligner que l'accent mis sur le phénomène « reconstruction des Etats de Droit » est particulièrement original et plus encore pertinent à un moment où nombre d'Etats s'engagent dans cette figure de l'Etat.

- **Conclusion :**

- **Avis global sur l'équipe :**

Appuyé sur un passé prestigieux, le GERJC a su le conserver, le faire fructifier et proposer une évolution de nature à le maintenir parmi les centres d'excellence dans le domaine constitutionnel.

- **Points forts et opportunités :**

- Un bon réseau de relations institutionnelles,
- Des enseignants-chercheurs reconnus,
- Une politique de publication régulière et de référence,
- Des locaux - bureaux, bibliothèque, salle de travail - remarquables.



– Points à améliorer et risques :

- L'anticipation d'une politique de recrutement d'enseignants-chercheurs en adéquation avec les objectifs du projet de recherche,
- La préparation du remplacement des personnels administratifs, documentaliste et ingénieurs d'études et de recherches qui doit impérativement être accompagnée par le CNRS.

– Recommandations :

Voir ci-dessus.

4-2 • Analyse équipe par équipe et/ou par projet

Intitulé de l'équipe : Centre de droit et de politique comparés Jean-Claude Escarras (CDPC) (Université du Sud Toulon Var)

Nom du responsable : Mme Maryse BAUDREZ et M. Thierry DI MANNO

- Effectifs de l'équipe ou affectés au projet (sur la base du dossier déposé à l'AERES) :

	Dans le bilan	Dans le projet
N1 : Nombre d'enseignants-chercheurs (cf. Formulaire 2.1 du dossier de l'unité)	26	28
N2 : Nombre de chercheurs des EPST ou EPIC (cf. Formulaire 2.3 du dossier de l'unité)		
N3 : Nombre d'autres enseignants-chercheurs et chercheurs y compris chercheurs post-doctorants (cf. Formulaires 2.2, 2.4 et 2.7 du dossier de l'unité)	3	1
N4 : Nombre d'ingénieurs, techniciens et de personnels administratifs titulaires (cf. Formulaire 2.5 du dossier de l'unité)	2	1
N5 : Nombre d'ingénieurs, techniciens et de personnels administratifs non titulaires (cf. Formulaire 2.6 du dossier de l'unité)		
N6 : Nombre de doctorants (cf. Formulaire 2.8 du dossier de l'unité)	58	52
N7 : Nombre de personnes habilitées à diriger des recherches ou assimilées	18	20

NB ce tableau est également renseigné dans la partie générale du rapport

- Appréciation sur la qualité scientifique et la production :

Créé en 1985, le CDPC est un centre dont les recherches portent sur le droit comparé des institutions politiques, de la justice constitutionnelle et des systèmes de protection des droits fondamentaux en Italie et en France.



L'équipe, originellement publiciste, a été, depuis plusieurs années, renforcée par l'arrivée de plusieurs enseignants-chercheurs privatistes qui ont constitué un département de droit privé comparé permettant que soient menées des recherches thématiques et transversales public-privé.

Centre de référence en droit comparé franco-italien, le CDPC mène une politique de recrutement active assurant la continuité et le renouvellement des recherches engagées puisque deux professeurs et sept maîtres de conférences l'ont rejoint au cours des quatre dernières années.

- **Appréciation sur le rayonnement, l'attractivité, et l'intégration de l'unité de recherche dans son environnement :**

Reconnu pour la qualité de ses travaux en droit comparé franco-italien, le CDPC est membre du GDR de droit comparé du CNRS.

Conscient de l'importance d'une politique documentaire dynamique, il dispose d'un centre de documentation en droit italien unique en France, réunissant plus de 5 000 références et a plus récemment élargi ses acquisitions aux droits belge, espagnol, anglo-saxon et euro-méditerranéen.

Le Centre assure la responsabilité de la rubrique Italie dans plusieurs revues de rayonnement national et international : *Revue française de droit constitutionnel* et *Annuaire international de justice constitutionnelle*, depuis la création de ces deux publications.

Il a organisé un important colloque international à l'occasion des 60 ans de la Constitution italienne.

Il a développé des liens privilégiés avec la Cour constitutionnelle italienne et des relations suivies avec plusieurs universités italiennes (Gênes, Alessandria, Turin, Udine, Pérouse, Pise, Rome « La Sapienza »).

Le CDPC soutient quatre spécialités de Master 2 : « Droits fondamentaux » et « Droit des contentieux » (recherche), d'une part, et « Environnement et gestion du territoire » et « Droit de la coopération économique dans l'espace euro-méditerranéen » (professionnel), d'autre part.

Il organise en outre des Doctoriales euro-méditerranéennes - Journées de la Jeune Recherche, dont la première édition a eu lieu les 1^{er} et 2 octobre 2009.

- **Appréciation sur le projet :**

Le projet du CDPC s'articule autour de trois thèmes principaux. Tout d'abord, les « nouvelles configurations normatives et institutionnelles », thème récurrent de l'équipe dont l'actualité ne se dément pas et sur lequel son expérience, ses publications et l'investissement de ses membres sont gages de sa pertinence. Ensuite, les « droits fondamentaux », deux axes nouveaux et d'un intérêt tout particulier étant mentionnés : « les interactions réciproques des systèmes nationaux et communautaires dans la protection des droits fondamentaux » et « la place du libre choix de la personne dans la protection des droits fondamentaux ». Enfin, « le droit de l'environnement », avec une thématique comparatiste sur le « droit administratif de l'environnement ». On pourra regretter que cette recherche ne se fasse pas assez en liaison avec les réseaux nationaux travaillant sur l'environnement car le centre de Toulon y serait d'un apport précieux.

Manifestant la volonté de prolonger une recherche faisant autorité tout en diversifiant ses axes, le CDPC structure un projet tout à fait pertinent.

- **Conclusion :**

- **Avis global sur l'équipe :**

Le CDPC est un centre de référence en droit comparé franco-italien.



– Points forts et opportunités :

- Un solide réseau de relations institutionnelles,
- Des enseignants-chercheurs reconnus,
- Une politique de publication régulière et de référence,
- Un centre de documentation unique en France.

– Points à améliorer et risques :

Le remplacement des personnels administratifs, documentaliste et ingénieurs d'études et de recherches doit impérativement être accompagné par le CNRS.

– Recommandations :

Voir ci-dessus.

4-3 • Analyse équipe par équipe et/ou par projet

Intitulé de l'équipe : Institut d'études ibériques et ibéro-américaines – droit et politique comparés (IE2IA) (Université de Pau et des Pays de l'Adour)

Nom du responsable : M. Pierre BON et M. Olivier LECUCQ

- Effectifs de l'équipe ou affectés au projet (sur la base du dossier déposé à l'AERES) :

	Dans le bilan	Dans le projet
N1 : Nombre d'enseignants-chercheurs (cf. Formulaire 2.1 du dossier de l'unité)	4	4
N2 : Nombre de chercheurs des EPST ou EPIC (cf. Formulaire 2.3 du dossier de l'unité)		
N3 : Nombre d'autres enseignants-chercheurs et chercheurs y compris chercheurs post-doctorants (cf. Formulaires 2.2, 2.4 et 2.7 du dossier de l'unité)	5	5
N4 : Nombre d'ingénieurs, techniciens et de personnels administratifs titulaires (cf. Formulaire 2.5 du dossier de l'unité)	1	1
N5 : Nombre d'ingénieurs, techniciens et de personnels administratifs non titulaires (cf. Formulaire 2.6 du dossier de l'unité)		
N6 : Nombre de doctorants (cf. Formulaire 2.8 du dossier de l'unité)	5	3
N7 : Nombre de personnes habilitées à diriger des recherches ou assimilées	5	5



- **Appréciation sur la qualité scientifique et la production :**

Visant à promouvoir et effectuer toutes études et recherches portant sur le droit public et la vie politique de l'Espagne, du Portugal et du monde ibérico-américain, l'IE2IA mène avec constance des travaux de qualité sur des thèmes classiques (justice constitutionnelle dans la péninsule ibérique, droits fondamentaux en Espagne, administration publique en Espagne, autonomies territoriales en Espagne, évolution politique, économique et sociale de l'Espagne) tout en s'ouvrant à de nouveaux champs d'investigation (essentiellement les sources du droit public et le droit comparé des étrangers).

Si l'Espagne demeure toujours au cœur du projet scientifique de l'IE2IA, la part des autres Etats va croissant.

Il est le centre de référence en droit comparé espagnol, portugais et ibéro-américain et mène une politique de thèses prenant pour objet la compréhension nouvelle de la constitution impliquée par le développement de la jurisprudence constitutionnelle, thèses qui ont marqué la discipline et ont été publiées au PUAM.

- **Appréciation sur le rayonnement, l'attractivité, et l'intégration de l'unité de recherche dans son environnement :**

Centre de référence, l'IE2IA organise d'importantes manifestations et est associé aux recherches et manifestations de droit comparé. Il participe chaque année à la table ronde annuelle internationale sur la justice constitutionnelle (Aix-en-Provence) et rédige, depuis l'origine, la chronique « Espagne » de la *Revue française de droit constitutionnel* et de l'*Annuaire international de justice constitutionnelle*.

Il a organisé, les 17 et 18 octobre 2008, un important colloque international sur les « 30 ans d'application de la Constitution espagnole », à paraître aux éditions Dalloz.

En outre, l'IE2IA développe activement ses relations avec le monde ibérique et ibérico-américain notamment par les sollicitations régulières et habituelles (conférences, cours, colloques, etc.) des membres de l'Institut par des institutions étrangères tant espagnoles (Université de Séville) que sud-américaines (Université pontificale catholique du Chili ou Université des Andes de Santiago du Chili, autonome de San Salvador).

Enfin, l'Institut à l'international publié, sous la co-direction d'un de ses directeurs, un ouvrage inédit sur *Les grandes décisions des cours constitutionnelles européennes* (Dalloz, 2008).

Conscient de l'importance d'une politique documentaire active, l'Institut dispose d'une bibliothèque spécialisée à la constitution de laquelle elle consacre, depuis sa création, l'essentiel de ses crédits. Centre de documentation de référence en droit espagnol, portugais et ibéro-américain, il dispose de 7 400 ouvrages, principalement en langue étrangère, et est abonné à une quarantaine de périodiques.

- **Appréciation sur le projet :**

Le projet du CDPC s'articule autour de quatre thèmes principaux. Les deux premiers (« vie institutionnelle espagnole » et « justice constitutionnelle ») sont la ligne des travaux qui ont fait la réputation de l'institut ; son expérience, ses publications et l'investissement de ses membres sont gages de leur pertinence et de la nécessité de leur poursuite. Deux thèmes plus nouveaux sont présentés, d'une part, sur « la construction prétorienne d'un statut constitutionnel des étrangers » et, d'autre part, en droit de l'environnement, deux axes étant privilégiés : la protection constitutionnelle de l'environnement et le droit administratif de l'environnement.

Manifestant la volonté de prolonger une recherche faisant autorité tout en diversifiant ses axes, le IE2IA structure un projet tout à fait pertinent.

- **Conclusion :**

- **Avis global sur l'équipe :**

Il s'agit d'un centre de référence en droit espagnol, portugais et ibéro-américain.

- **Points forts et opportunités :**

- Un solide réseau de relations institutionnelles,
- Des enseignants-chercheurs reconnus,



- Une politique de publication régulière et de référence,
- Un centre de documentation unique en France.

– Points à améliorer et risques :

- L'anticipation d'une politique de recrutement d'enseignants-chercheurs,
- La préparation du remplacement des personnels administratifs, documentaliste et ingénieurs d'études et de recherches que le CNRS devrait accompagner,
- Des difficultés liées à la localisation à Pau de cette équipe membre d'une UMR située principalement à Aix (v. observations émises dans le rapport général).

– Recommandations :

Voir ci-dessus.

4-4 • Analyse équipe par équipe et/ou par projet :

Intitulé de l'équipe : Centre d'Etudes et de Recherches Internationales et Communautaires (CERIC)

Nom du responsable : Mme Sandrine MALJEAN-DUBOIS - Directeur-adjoint : M. Yann KERBRAT

- Effectifs de l'équipe ou affectés au projet (sur la base du dossier déposé à l'AERES) :

	Dans le bilan	Dans le projet
N1 : Nombre d'enseignants-chercheurs (cf. Formulaire 2.1 du dossier de l'unité)	12	11
N2 : Nombre de chercheurs des EPST ou EPIC (cf. Formulaire 2.3 du dossier de l'unité)	4	4
N3 : Nombre d'autres enseignants-chercheurs et chercheurs y compris chercheurs post-doctorants (cf. Formulaire 2.2, 2.4 et 2.7 du dossier de l'unité)	2	3
N4 : Nombre d'ingénieurs, techniciens et de personnels administratifs titulaires (cf. Formulaire 2.5 du dossier de l'unité)	5,5	5,5
N5 : Nombre d'ingénieurs, techniciens et de personnels administratifs non titulaires (cf. Formulaire 2.6 du dossier de l'unité)	1	0
N6 : Nombre de doctorants (cf. Formulaire 2.8 du dossier de l'unité)	50	37
N7 : Nombre de personnes habilitées à diriger des recherches ou assimilées	13	14



- **Appréciation sur la qualité scientifique et la production :**

La production scientifique de l'unité est abondante et de qualité.

S'agissant des recherches en cours, elles portent principalement sur les droits fondamentaux notamment dans le contexte du droit conventionnel et du droit communautaire, la responsabilisation et l'incitation au respect du droit international, la politique européenne de cohésion économique et sociale, le droit de l'environnement et des sciences du vivant (par exemple la gouvernance internationale du commerce des OGM, perspectives d'évolution du droit de l'environnement en Chine, le climat, la bio-diversité, etc.) et la sécurité, la défense et le maintien de la paix.

L'unité a une grande activité de publications individuelles et collectives (837 publications au bilan).

Cela se traduit par des collections propres au CERIC :

- Travaux du CERIC, Bruylant, Bruxelles, par exemple, Les paradoxes de la zone Euro, 2010),
- Monde européen et international (28 ouvrages publiés à la documentation française ; 9 depuis 2007, par exemple, Diversité culturelle et droit international du commerce),
- Rencontres internationales, Pedone (15 titres parus depuis l'origine, 3 depuis 2006, par exemple L'entreprise dans la société internationale, 2009),

En 2006, le CERIC a participé au lancement d'une nouvelle collection « A la croisée des droits, Droit comparé, Droit international et droit européen, Travaux de l'UMR CNRS 6201 », Bruylant, Bruxelles.

Le CERIC apporte des concours scientifiques et techniques pour la publication de deux revues :

- European Law Journal - Review of European Law in Context - Founding Editor : Francis SNYDER - Blackwell publishers.
- L'Observateur Des Nations Unies - Revue de l'Association française pour les Nations Unies, Section Aix-en-Provence (AFNU-Aix), revue semestrielle - avec le concours de l'Institut d'Etudes Politiques d'Aix-en-Provence.

La politique contractuelle du CERIC est très active : 4 contrats en cours ; pour un montant de 368 690 € (2 post-doc/1 doc). Elle répond aux mêmes caractéristiques que celle de l'UMR.

- **Appréciation sur le rayonnement, l'attractivité, et l'intégration de l'unité de recherche dans son environnement :**

Le CERIC bénéficie d'un large rayonnement scientifique, qui se manifeste de multiples façons :

- Les invitations flatteuses dont bénéficient ses membres en France et à l'étranger et les liens suivis que le CERIC a tissés avec des centres de recherches ou d'enseignement à l'étranger ;
- L'organisation de nombreux colloques et séminaires (voir supra rapport général sur l'UMR) ;
- La participation aux séminaires mensuels de l'UMR 6201 ;
- L'organisation des Journées internationales du CERIC.

En 2009, la Société française de droit international (SFDI) lui a confié l'organisation de son colloque annuel. Ce dernier a porté sur « Le droit international face aux enjeux internationaux » (publié chez Pedone).

- **Appréciation sur le projet :**

La contribution du CERIC dans le cadre des axes de recherches pour le futur projet l'UMR (2012-2015) est particulièrement substantielle :

- Les droits fondamentaux (droit international et européen des migrations, le rôle du juge dans le contrôle de la politique de lutte contre le terrorisme, la protection des droits fondamentaux face aux technologies innovantes) ;
- Les nouvelles configurations normatives et institutionnelles (mécanismes de responsabilisation, politique européenne de cohésion économique et sociale) ;
- le droit de l'environnement et des sciences du vivant (expertise et preuve, gouvernance internationale de l'environnement et développement durable et territoires méditerranéens) ;



- la sécurité, la défense et le maintien de la paix.

Ces thèmes sont particulièrement pertinents et en phase avec les préoccupations majeures de la recherche juridique contemporaine. Compte tenu de la très forte structuration de cette équipe, de son habitude de la recherche collective et de sa capacité à mobiliser des financements sur contrat, on peut considérer sans se tromper que ces projets doivent être encouragés et accompagnés.

- Conclusion :

- Avis global sur l'équipe :

Le CERIC est un des piliers de l'UMR 6201. Son activité de recherche, son implication dans la recherche collective, le nombre et la permanence de ses publications, ses activités internationales en font une équipe de recherche de premier plan.

On notera, par ailleurs, la participation significative du CERIC à l'enseignement des Facultés.

Le CERIC coordonne les enseignements de la mention Droit international et européen de la Faculté de droit et de science politique d'Aix-Marseille. Il a la charge d'un master 1 et de trois spécialités de master 2 (droit européen et droits des étrangers, droit de l'Union européenne, droit international et européen de l'environnement).

Il bénéficie aussi de trois Chaires Jean Monnet.

- Points forts et opportunités

Outre ce qui a été souligné dans la partie générale du rapport sur l'UMR, il faut souligner que l'unité mène une politique doctorale active dans le cadre notamment du Forum des jeunes chercheurs, de l'Université d'été de Saint-Martin-Vésubie et de l'École doctorale des Juristes de la Méditerranée.

- Points à améliorer et risques

Voir la partie générale du rapport.

- Recommandations

Outre les observations figurant dans la partie générale du rapport de l'UMR, il faut souligner que ce qui précède illustre la qualité, la productivité et le rayonnement exceptionnels de cette unité et de son équipe, tant sur le plan de l'enseignement que sur celui de la recherche. Il s'agit donc incontestablement d'une unité dont les efforts doivent être soutenus de manière substantielle.



4-5 • Analyse équipe par équipe et/ou par projet

Intitulé de l'équipe : Laboratoire de Droit Humanitaire et de Gestion Humaine des Crises (DHUGESCRI)

Nom du responsable : Mme Marie-José DOMESTICI-MET

- Effectifs de l'équipe ou affectés au projet (sur la base du dossier déposé à l'AERES) :

	Dans le bilan	Dans le projet
N1 : Nombre d'enseignants-chercheurs (cf. Formulaire 2.1 du dossier de l'unité)	1	1
N2 : Nombre de chercheurs des EPST ou EPIC (cf. Formulaire 2.3 du dossier de l'unité)		
N3 : Nombre d'autres enseignants-chercheurs et chercheurs y compris chercheurs post-doctorants (cf. Formulaire 2.2, 2.4 et 2.7 du dossier de l'unité)	1	4
N5 : Nombre d'ingénieurs, techniciens et de personnels administratifs non titulaires (cf. Formulaire 2.6 du dossier de l'unité)		
N6 : Nombre de doctorants (cf. Formulaire 2.8 du dossier de l'unité)	12	9
N7 : Nombre de personnes habilitées à diriger des recherches ou assimilées	2	3

- **Appréciation sur la qualité scientifique et la production :**

Les thèmes qui sont au centre des recherches de cette équipe sont tout à fait pertinents et socialement importants. Les publications du Laboratoire, outre le fait que beaucoup sont des travaux individuels, ne sont pas toujours convaincantes ni, du fait de leur formulation, d'une lisibilité parfaite. Plus intéressants semblent certains colloques et rencontres organisés par cette équipe avec des professionnels et, notamment, des responsables de la protection civile mais leur exploitation est insuffisante. Il faut souligner que 5 thèses ont été soutenues de 2007 à 2011.

- **Appréciation sur le rayonnement, l'attractivité, et l'intégration de l'unité de recherche dans son environnement :**

Cette équipe est née en vue de soutenir un enseignement pluridisciplinaire centré sur l'action humanitaire et elle a des relations fortes avec les professionnels de l'humanitaire (ONG, etc.) et de la sécurité humaine et ses actions menées dans ce domaine trouvent une résonance certaine auprès des organismes concernés.

- **Appréciation sur le projet**

Le Comité d'experts émet des doutes sur le sérieux de la recherche « épidémiologie juridique » des facteurs de crise. Par ailleurs, il estime bien imprécis, dans la formulation qu'en donne le rapport fourni, les deux projets « Dictionnaire des activités juridiques de terrain en faveur de la gestion de crise » et « Sécurité collective et sécurité humaine ».



- Conclusion :
 - Avis global sur l'équipe :

Comme le soulignait à juste titre la présentation générale de l'UMR, cette équipe « fonctionne dans sa logique propre » ce qui rejoint le sentiment du Comité d'experts qui est qu'elle ne fonctionne ni selon l'esprit, ni selon les méthodes du reste de l'UMR. Alors que les projets présentés par les autres équipes sont précis et organisés selon des processus collectifs bien définis, les recherches et les projets de l'équipe DHUGESCRI semblent marqués du sceau de l'impressionnisme et de l'individualisme.

- Points à améliorer et risques

- Gouvernance imprécise ;
 - Insuffisance des relations avec d'autres centres travaillant sur la gestion des crises ;
 - Qualité moindre des productions qui ne sont pas au même niveau que celles des autres équipes de l'UMR.

- Recommandation

Cette équipe devrait mieux s'intégrer aux axes de l'UMR portant notamment sur les droits de l'homme dans leurs rapports avec l'action humanitaire... ou bien, compte tenu de l'écart entre ses méthodes et celles des autres équipes, tester, dans la période du contrat, d'éventuels rattachements à des structures pluridisciplinaires travaillant sur le risque (éventualité exposée dans le rapport).

Intitulé UR / équipe	C1	C2	C3	C4	Note globale
DPCDIDE-Droit Public Comparé, Droit International et Droit Européen	A+	A+	A+	A+	A+

- C1 Qualité scientifique et production
- C2 Rayonnement et attractivité, intégration dans l'environnement
- C3 Gouvernance et vie du laboratoire
- C4 Stratégie et projet scientifique



Statistiques de notes globales par domaines scientifiques (État au 06/05/2011)

Sciences Humaines et Sociales

Note globale	SHS1	SHS2	SHS3	SHS4	SHS5	SHS6	Total
A+	2	8	2	11	5	6	34
A	12	33	12	13	32	18	120
B	11	37	6	22	19	5	100
C	8	4	2	6	1		21
Non noté	1						1
Total	34	82	22	52	57	29	276
A+	5,9%	9,8%	9,1%	21,2%	8,8%	20,7%	12,3%
A	35,3%	40,2%	54,5%	25,0%	56,1%	62,1%	43,5%
B	32,4%	45,1%	27,3%	42,3%	33,3%	17,2%	36,2%
C	23,5%	4,9%	9,1%	11,5%	1,8%		7,6%
Non noté	2,9%						0,4%
Total	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%

Intitulés des domaines scientifiques

Sciences Humaines et Sociales

- SHS1 Marchés et organisations
- SHS2 Normes, institutions et comportements sociaux
- SHS3 Espace, environnement et sociétés
- SHS4 Esprit humain, langage, éducation
- SHS5 Langues, textes, arts et cultures
- SHS6 Mondes anciens et contemporains

APPENDICE

***S2UR120001683 - DPCDIDE-
Droit Public Comparé, Droit International et Droit Européen - 0132364Z**

Réponse du directeur d'unité : Rostane MEHDI

Faisant suite à la transmission du rapport d'évaluation relatif à l'UMR 6201 « Droit Public Comparé – Droit International – Droit Européen », je tiens tout d'abord à vous indiquer que mes collègues et moi-même souscrivons aux conclusions auxquelles le comité de visite est parvenu. Nous tiendrons le plus grand compte des recommandations qui nous ont été adressées.

Le rapport me semble confondre, page 4, le nombre des publications imputables à l'une des équipes (en l'espèce le CERIC) avec celui de l'Unité dans son ensemble. Il est, en effet, indiqué que l'UMR 6201 a inscrit à son bilan 837 publications. Or, ce chiffre doit être revu sensiblement à la hausse dans la mesure où il est de 2158 publications se répartissant comme suit :

- **460** ACL Articles dans des revues avec comité de lecture
- **23** ACLN Articles dans des revues avec comité de lecture non répertoriées dans des bases de données internationales
- **20** ASCL Articles dans des revues sans comité de lecture
- **61** INV Conférences
- **278** ACTI + ACTN Communications avec acte
- **286** COM Communications sans actes
- **9** AFF Communications par affiche
- **540** OS ouvrages ou chapitres d'ouvrages
- **34** OV Ouvrages de vulgarisation
- **83** DO Direction d'ouvrages ou de revues
- **316** AP Autres productions
- **48** AI Autres activités internationales

Le comité de visite note, à la page 5, que le nombre d'ouvrages du GERJC est de 5100. Or, il convient de revoir à la hausse cette donnée en indiquant que le fonds documentaire de cette équipe comprend en réalité 7250 titres.

Le rapport regrette aussi, à la page 6, l'absence apparente de liens entre l'UMR et l'Ecole doctorale n° 67. Je voudrais, à cet égard, dissiper une impression que ne valide aucune réalité. En effet, les représentants de l'UMR siègent avec assiduité et dans un esprit particulièrement constructif au sein des instances de direction de l'Ecole doctorale. Celle-ci trouve auprès de l'UMR une équipe soucieuse de lui apporter tout le soutien nécessaire à une bonne articulation entre la formation dispensée par l'Ecole doctorale elle-même et l'appui quotidien que notre laboratoire assure à ses doctorants.

Le Président

On peut à cet égard considérer que l'UMR et l'Ecole doctorale 67 ont défini les termes d'une relation mutuellement fructueuse. Par ailleurs, et au titre cette rubrique, le rapport AERES omet de rappeler que doctorants du CDPC relèvent de l'Ecole doctorale n° 509 en SHS « Civilisations et Sociétés euro-méditerranéennes et comparées » de l'Université du Sud Toulon-Var, avec laquelle cette équipe a su développer des relations très fortes. Celles-ci se manifestent par la mise en place d'une politique dynamique de formation doctorale, sur le site toulonnais, et par l'organisation des Doctoriades euro-méditerranéennes - Journées de la Jeune Recherche de l'Université du Sud Toulon-Var. Ces Doctoriades euro-méditerranéennes sont organisées, chaque année, depuis 2009 (deux éditions ont déjà eu lieu, la troisième est programmée en décembre 2011), par l'Ecole doctorale n° 509 en partenariat notamment avec le CDPC. Il convient enfin de rappeler que les doctorants de l'IE2IA relèvent, pour leur part, de l'Ecole doctorale n° 481 « Sciences sociales et humanités ».


S'agissant du DUGHESCRI, il paraît souhaitable de rappeler, d'une part, que cette équipe publiera, aux PUAM, un ouvrage consacré aux Stratégies de réponse ; d'autre part, qu'elle porte trois parcours de la Spécialité de Master 2 « Action et Droit humanitaires », dont un parcours labellisé Erasmus Mundus, et accueille une Chaire Jean Monnet *ad personam* ; et, enfin, qu'elle entretient des relations suivies depuis nombreuses années dans le cadre d'un réseau (NOHA) avec 9 universités européennes, dont celle d'Uppsala, intervenant à travers son programme « Peace and conflict ».

Je me permets, en dernier lieu, d'inviter l'AERES, lorsqu'elle renseignera les tableaux d'effectifs, à procéder à un décompte par équipe. Cette précaution devrait faciliter le calcul de la dotation à laquelle chacune des universités de tutelle pourra prétendre.

Marc PENA

Président de l'Université
Paul Cézanne



 L'Université est une chance.
Saisissons-la.